

Tarifs applicables au **01/09/2017**

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de **7000.00€ TTC** sur la part inférieure ou égale à **100 000 €** du prix de vente.

7 % TTC du prix de vente si le montant est compris entre **100 001 €** et **200 000€**

6 % TTC du prix de vente si le montant est compris entre **200 001 €** et **400 000€**

5 % TTC du prix de vente si le montant est compris entre **400 001 €** et **750 000€**

4 % TTC du prix de vente au dessus de **750 001€**

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :

- Honoraires à la charge du bailleur : 10 € par m² habitable
- Honoraires à la charge du locataire : 10 € par m² habitable

● Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :

- Honoraires à la charge du bailleur : 3€ par m² habitable
- Honoraires à la charge du locataire : 3€ par m² habitable

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6% TTC des sommes encaissées

